



13 mars 2020

Biodiversité des forêts valaisannes

Les réserves forestières de Simplon Sud et de Zermatt sont signées

Deux réserves forestières, à Zermatt et à Simplon / Zwischbergen, ont officiellement vu le jour. Elles résultent des contrats signés entre le Service des forêts, des cours d'eau et du paysage (SFCEP) et les propriétaires de forêt. Grâce à la volonté des bourgeoisies et des autres propriétaires concernés, ces réserves intègrent des zones de forêt particulière, où des interventions ciblées afin de promouvoir la biodiversité restent toujours possibles ainsi que des zones de forêt naturelle où il est renoncé à toute exploitation. Aujourd'hui, 7'633 hectares de réserves forestières sont déjà sous contrat dans le canton, ce qui représente 6.4 % de la superficie des forêts en Valais.

Les deux contrats, signés pour une durée de 50 ans, formalisent la mise en réserve et les règles de gestion de 1'406 hectares de forêts situées dans les régions de Zermatt et du Simplon. Sur la plus grande partie des surfaces concernées, les propriétaires renoncent à toute exploitation sylvicole afin de favoriser le développement naturel de la forêt. Pour le reste, elles pourront faire l'objet d'interventions ciblées en faveur de la biodiversité avec le soutien du Service des forêts, des cours d'eau et du paysage.

La réserve de "Simplon Sud" comprend les forêts du « Laggintal » et du « Zwischbergental ». Avec 1'175 hectares, c'est l'une des plus grandes réserves forestières du Valais et de Suisse. Dans le périmètre des zones de forêt particulière, les interventions seront principalement axées sur la conservation des forêts claires pâturées. Tandis qu'au sein des zones de forêt naturelle, l'exploitation du bois sera complètement abandonnée, permettant ainsi un développement naturel de la forêt. La réserve forestière "Zermatt" comprend, quant à elle, deux secteurs, l'un à « Gant » et l'autre près de « Stafel ». Ils ont la particularité d'abriter à la fois des forêts pionnières à proximité des glaciers et des aroles âgés de 800 à 1000 ans. La Suisse assume d'ailleurs une responsabilité au niveau européen pour ces forêts de mélèzes et d'aroles, que l'on retrouve fréquemment à Zermatt. Les forêts de la réserve appartenant à la Bourgeoisie de Zermatt constituent également l'une des limites forestières les plus élevées de Suisse, atteignant près de 2400 mètres d'altitude.

La signature de ces contrats est une nouvelle étape dans la réalisation de l'objectif de biodiversité de la politique forestière, à savoir que 10 % des forêts suisses soient mises en réserve forestière d'ici à 2030. En Valais, cela correspond à une superficie d'environ 12'000 hectares. Cet objectif ne peut être atteint que par une bonne coopération entre le canton et les propriétaires forestiers. À ce jour, 7'633 hectares de réserves forestières sont déjà sous contrat en Valais, ce qui représente 6.4 % de la superficie des forêts sur le territoire cantonal. En 2012, ce chiffre était encore d'environ 1'700 hectares, soit 1.4 % en Valais.

Personne de contact

Philipp Gerold, chef du Service des forêts, des cours d'eau et du paysage, 027 606 32 05